



Règlement du Concours photo 2017 Pavillon Bleu: « Pour vous, c'est quoi le Tourisme Durable ? »



A l'occasion de l'Année Internationale du Tourisme Durable pour le développement, le Pavillon Bleu lance son concours photo du 19 juin au 8 septembre 2017 sur le thème des vacances responsables.

Comment participer ?

Le concours se tient du 19 juin 2017 à 08:00 au 08 septembre 2017 à 23:00. Les participants pourront tenter leur chance de gagner via plusieurs plateformes (Facebook, Instagram, Twitter, eMail):

Via Facebook :

Pour valider leur participation sur Facebook, les participants devront :

- Suivre le compte officiel du label Pavillon Bleu France sur Facebook : Pavillon Bleu France
- Publier leur photo avec le hashtag #ConcoursPavillonBleu2017
- S'assurer que les paramètres de confidentialité de la photo lui permettent une visibilité publique

Via Instagram :

Pour valider leur participation sur Instagram, les participants devront :

- Suivre le compte officiel du label Pavillon Bleu France sur Instagram : @PavillonBleuFrance
- Publier leur photo avec le hashtag #ConcoursPavillonBleu2017
- Avoir un compte public

Via Twitter :

Pour valider leur participation sur Twitter, les participants devront :

- Suivre le compte officiel du label Pavillon Bleu France sur Twitter : @PavillonBleu
- Publier leur photo avec le hashtag #ConcoursPavillonBleu2017
- Avoir un compte public

Par email :

Pour valider leur participation, les participants devront envoyer leur photo à l'adresse pavillonbleu@teragir.org avec en objet Concours Photo Pavillon Bleu 2017

Règles communes à chaque plateforme de participations :

Les photos peuvent être modifiées numériquement avant soumission.

Nous acceptons une seule photo par participant.

Possibilité de prendre des photos à l'étranger.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Un prix à gagner

Un séjour dans un hébergement labellisé Clef Verte au choix pour un montant maximum de 600 euros (nuitées consécutives). Le gagnant disposera d'un an du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour choisir son hébergement Clef Verte (liste disponible sur www.laclefverte.org).

Il effectuera sa réservation directement auprès de l'établissement sélectionné, et fera parvenir sa facture à Teragir (115 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris), pour un montant maximum de 600 euros TTC (les frais supérieurs à cette somme seront à la charge du gagnant).

La réception de la facture devra se faire avant le 28 février 2019.

Il devra informer de sa réservation le Pavillon Bleu.



Désignation du gagnant

Le jury de sélection est constitué de membre des équipes Pavillon Bleu France et de Clef Verte France ainsi que des partenaires du Pavillon Bleu.

Les photographies seront évaluées selon les critères suivants :

- a) adéquation entre le thème du concours et la contribution photographique;
- b) caractère étonnant et original de la contribution photographique;
- c) caractère esthétique de la contribution photographique : choix du cadrage, de la lumière, du traitement esthétique de la photo.

Le jury statue souverainement. Ses décisions sont sans appel. Aucune indemnité ne sera versée aux photographies non primées.

La décision et le choix du lauréat seront rendus au plus tard le 29 septembre 2017.

Le gagnant sera contacté par le même biais que celui utilisé lors de sa participation (Facebook, Instagram, Twitter, eMail).

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Mentions légales

Garanties

L'équipe Pavillon Bleu et l'équipe Clef Verte se réservent le droit de modérer et de ne pas valider, voire exclure, supprimer du concours, tout participant, toute photo au contenu jugé inadapté.

Propriété et cession de droits

- Les participants garantissent que les photographies proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une oeuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitations attachés à ces photographies et qu'ils disposent du consentement des personnes physiquement reconnaissables.
- Par leur participation, les joueurs acceptent de céder gratuitement à l'association Teragir les droits patrimoniaux (reproduction et représentation par tout moyen) de leur photographie pour une exploitation non commerciale.
- Le gagnant s'engage à fournir la photo gagnante à Teragir en haute définition, ou par défaut dans la meilleure qualité possible.
- Le gagnant autorise Teragir à publier son nom et sa photo sur Internet à la fin du jeu, sur les comptes Facebook, Twitter et Instagram Pavillon Bleu et Clef Verte, sur le site internet et à l'imprimer sur les différents supports de communication de l'association.
- Pour participer, les internautes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles comme leurs nom, prénom et adresse. Ces informations, nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix, sont exclusivement destinées à l'organisateur. Elles ne seront ni données ni vendues à un tiers.
- Les participants bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.
- Si le Pavillon Bleu ou la Clef Verte souhaite exploiter une photographie d'un participant en dehors des exploitations prévues aux présentes, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

Responsabilités

La participation des salariés de Teragir, de leur famille ou des personnes travaillant dans un des organismes développant les labels Blue Flag et Green Key dans le monde sera jugée hors concours et ne pourra pas donner lieu à une sélection du jury.



LE LABEL ENVIRONNEMENTAL
ET TOURISTIQUE INTERNATIONAL
POUR LES PLAGES ET LES PORTS
DE PLAISANCE



PAVILLON BLEU

L'association organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier tout ou des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, l'association organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les participants sur les pages Facebook, Twitter et le compte Instagram dans les meilleurs délais.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet. En conséquence, l'association organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via la page du jeu.